

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 956 du Code municipal, le budget 2023 de la municipalité de Saint-Isidore (incluant le programme triennal d'immobilisations) sera adopté lors d'une séance portant exclusivement sur le budget qui aura lieu lundi, le 19 décembre 2022 à 20 h 00 à la salle du conseil municipal située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Toute personne intéressée est invitée à assister à cette séance.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quinzième (15^e) jour de novembre deux mille vingt-deux (2022).



Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière